

Lycée Professionnel Poinso Chapuis

AFFECTATION ET INSCRIPTION DES ELEVES EN SECONDE BAC PRO ET EN 1^{ère} ANNEE DE CAP

Le collège d'origine et nous-mêmes vous communiquerons les résultats de l'affectation AFFELNET dès que nous en prendrons connaissance, *soit à partir du*
Lundi 29 juin après-midi.

Les inscriptions se dérouleront à partir du Mardi 30 juin 2020

Pour la 1^{ère} phase d'affectation :

➤ Pour les BAC :

Du Mardi 30 juin au Jeudi 02 juillet : **9h00-12h00, 13h30-16h00**

➤ Pour les CAP :

Du Jeudi 02 juillet : **9h00-12h00, 13h30-16h00** au Vendredi 03 juillet : **9h00-12h00**

☞ Le respect des dates est indispensable pour les élèves affectés en listes principales. **Dès le vendredi 05 juillet après-midi, les places laissées vacantes pour non-inscription seront attribuées aux élèves inscrits en listes supplémentaires.**

Pour la 2^{ème} phase d'affectation :

➤ Pour les BAC et CAP :

Du Mardi 07 juillet au Jeudi 09 juillet : **9h00-12h00, 13h30-16h00**

A partir du Jeudi 25 Juin 2020, le dossier en version numérique (Fichiers Word remplissables) sera disponible sur le site du lycée Poinso-Chapuis

Deux choix possibles :

☞ Imprimer le dossier et se présenter au lycée suivant le calendrier et les horaires définis ci-dessus avec les pièces demandées.

**LA PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL EST OBLIGATOIRE
POUR VALIDER L'INSCRIPTION**

☞ Remplir le dossier et le renvoyer par Mail à :

lycee.lp.poinso13008@gmail.com

dès que vous avez pris connaissance de l'affectation AFFELNET, avec les pièces scannées, les photos et les chèques seront à envoyer au lycée à l'attention du Secrétariat de direction.

Liste des documents à fournir:

- 5 photos d'identité (nom, prénom et classe inscrits au dos)
- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité (carte de séjour ou passeport)
- Une attestation de droit à la Sécurité sociale (récente)
- Une photocopie du livret de famille (Parents)
- Un justificatif de domicile récent à l'adresse du responsable (téléphone/EDF)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile 2020-2021
- Pour les parents divorcés ou séparés un extrait du jugement du divorce précisant la responsabilité parentale
- Une photocopie des vaccinations du carnet de santé
- Un exéat (à demander à l'établissement fréquenté en 2019/2020)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal
- Le transfert ou notification de bourses éventuellement
- Un chèque de 10 € pour l'inscription au Foyer Socio-Educatif
- Brevet de natation (50m) ASSR2

ATTENTION ! : DOSSIER INCOMPLET = DOSSIER REFUSE